

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal du jeudi 21 mars 2024

Direction Générale des Services – N°04.03.2024.19

Objet : Autorisation de programmes - Modification n° 22-2024

Date de la convocation : 13 mars 2024

Présidence : Frédéric MARCHE

Nombre de conseillers en exercice : 27

Nombre de présents : 19

Nombre de votants : 26

PRESENTS : M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mme Hawa HAMIDOU, MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Mme Sandrine BALEM, M. Marc BOURREAU, Mme Evelyne LERICHE, M. Ibrahim DEM.

POUVOIRS :

Madame Monique COLOMBOTTI a donné pouvoir à Madame Fabienne TELLIEZ.

Madame Coumba SALL a donné pouvoir à Monsieur David BEAUCOUSIN.

Monsieur Infali DABO a donné pouvoir à Madame Mélanie DELACOUR.

Madame Alexandra EMERY a donné pouvoir à Monsieur Fabrice BERTHOU.

Monsieur Guy KIVATA a donné pouvoir à Monsieur Rosario TARSIA.

Madame Corine PALMENTIER a donné pouvoir à Monsieur Frédéric MARCHE.

Madame Laëtitia LEFEBVRE a donné pouvoir à Monsieur Marc BOURREAU.

ABSENTE :

Madame DEM Clélia.

SECRETAIRE DE SEANCE : Monsieur David BEAUCOUSIN

RAPPORTEUR : Mélanie DELACOUR

Vu :

- L'article L.2311-3 du Code Général des Collectivités Territoriales.
- L'instruction codificatrice M 57.
- La délibération n° 03.03.2023.25 du 23 mars 2023 portant modifications des autorisations de programmes.

Considérant que la procédure des Autorisations de Programmes et Crédits de Paiements AP/CP :

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte : Autorisation de programme - modification n.22-2024

Date de transmission de l'acte : 25/03/2024

Date de réception de l'accusé de réception : 25/03/2024

Numéro de l'acte : 04-03-2024-19 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 076-217601780-20240321-04-03-2024-19-DE

Date de décision : 21/03/2024

Acte transmis par : Chahinaz FOUGHALI

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.10. Divers

- Permet à la commune de ne pas faire supporter à un seul budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais uniquement les dépenses à régler en cours de l'exercice.
- Vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique.
- Favorise la gestion pluriannuelle des investissements et permet d'améliorer la lisibilité des engagements financiers de la collectivité à moyen terme.
- Constitue la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme correspondantes.

Etant précisé que :

- Les autorisations de programmes constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements, celles-ci demeurant valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation et qu'elles peuvent être révisées.

Considérant que le vote en AP/CP est nécessaire au montage des opérations.

Le Conseil Municipal, après délibération,

Et à la majorité des suffrages exprimés par les membres présents et représentés :

- **23 VOIX POUR** : M. Frédéric MARCHE, Mme Fabienne TELLIEZ, M. David BEAUCOUSIN, Mme Mélanie DELACOUR, M. Fabrice BERTHOU, Mmes Hawa HAMIDOU, Monique COLOMBOTTI (pouvoir à Mme Fabienne TELLIEZ), Corine PALMENTIER (pouvoir à M. Frédéric MARCHE), MM. Rachid ARBI, Jean-David HOUNKPATI, Yaya SARR, Rosario TARSIA, Philippe LEFEBVRE, Mmes Sylvie OMONT, Valérie HOULIER, Coumba SALL (pouvoir à M. David BEAUCOUSIN), Alexandre EMERY (pouvoir à M. Fabrice BERTHOU), MM. Frédéric LEBALLEUR, Stéphane FAUCHE, Infali DABO (pouvoir à Mme Mélanie DELACOUR), Guy KIVATA (pouvoir à M. Rosario TARSIA), Mme Sandrine BALEM, M. Ibrahim DEM.
- **3 ABSTENTION** : M. Marc BOURREAU, Mme Laëtizia LEFEBVRE (pouvoir à M. Marc BOURREAU), Mme Evelyne LERICHE.

DECIDE conformément au document joint en annexe :

De modifier l'autorisation de programmes votée précédemment :

372007 – NPNRU : + 3 449 062,00 €
 492010 – Travaux d'accessibilité : - 118 677,80 €
 572016 – Vidéoprotection : + 12 528,24 €
 632021 – Réhabilitation du site de l'église : + 264 885,00 €

Pour copie conforme,
 Cléon, le 21 mars 2024
 Le Maire,

Frédéric MARCHE



Publiée sous forme électronique sur le site de la commune le : 25/03/2024

Transmis en Préfecture le : 25/03/2024

REPUBLIQUE FRANÇAISE

Mairie de Cléon

Rue de l'Eglise – 76410 Cléon

Tél : 02 32 96 25 40 – Fax : 02 35 77 65 64

www.ville-cleon.fr

